

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET MINISTERE DE LA SANTE  
UNIVERSITE DE SOUSSE  
ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA SANTE DE SOUSSE

**MASTER DE RECHERCHE EN SCIENCES DE LA SANTE**

# GUIDE POUR LA RÉDACTION ET LA PRESENTATION DU MÉMOIRE DE RECHERCHE



Pr. MOHAMED BEN DHIAB

# **SOMMAIRE**

## **CADRE PEDAGOGIQUE**

### **PHASES ET ETAPES DU PROCESSUS DE RECHERCHE**

#### **A- Considérations générales**

#### **B- Étapes de la phase conceptuelle**

- 1- Choix du sujet et question préliminaire**
- 2- Recension des écrits**
- 3- Élaboration du cadre de référence**
- 4- Formulation du problème de recherche**
- 5- L'énoncé du but, des questions et des hypothèses**

#### **C- Etapes de la phase méthodologique**

- 1- Choix d'un devis de recherche**
- 2- Définition de la population et de l'échantillon :**
- 3- L'information à collecter**
- 4- Description des méthodes de collecte des données**

#### **D- Etapes de la phase empirique**

- 1- Collecte des données**
- 2- Analyse des données descriptives et inférentielles**

#### **E- Phase d'interprétation et de diffusion**

- 1- Interprétation des résultats**
- 2- Diffusion des résultats**

### **STRUCTURE DU MEMOIRE**

#### **A- Plan du mémoire**

#### **B- Consignes de forme**

#### **C- Gestion des références**

### **PROCEDURE ADMINISTRATIVE D'ENREGISTREMENT ET DE SOUTENANCE**

### **ANNEXES**

**Annexe A : Fiche signalétique**

**Annexe B : Permis d'imprimer**

**Annexe C : Couverture**

**Annexe D : Règlementation tunisienne en matière de Plagiat**

## CADRE PEDAGOGIQUE

Pour l'obtention du Master de Recherche en Sciences de la Santé, l'étudiant qui a validé l'ensemble des unités d'enseignement programmées doit rédiger un mémoire de recherche sur un thème d'intérêt, choisi par lui en accord avec son/ses encadreurs et approuvé par la commission du master de l'ESSTS de Sousse.

Le travail est réalisé sous la supervision d'un directeur professeur hospitalo-universitaire, professeur d'enseignement supérieur, maître de conférences agrégé, maître de conférences, assistant hospitalo-universitaire ou maître assistant titulaire.

Un codirecteur peut être choisi par l'étudiant, en accord avec son directeur. Dans ce cas, le codirecteur doit être au moins un docteur en médecine ou en sciences de la santé.

Le mémoire est présenté et soutenu devant un jury. Il correspond à trente (30) crédits et sera noté sur 20 points.

Le mémoire est à la fois:

- une production de l'esprit ;
- l'aboutissement d'un travail de recherche ;
- un exercice académique validé par l'obtention d'un diplôme universitaire ;
- un document riche d'informations scientifiques originales.

« Pour que le travail de recherche ait une valeur scientifique certaine, il faut que le chercheur ait lui-même aussi un esprit scientifique. Il doit être doté, à coup sûr, d'un ensemble d'aptitudes intellectuelles et de dispositions morales : une bonne compréhension du sujet et une formulation adéquate des objectifs, une solide connaissance de son domaine de recherche, une bonne maîtrise des méthodes et techniques de recherche ainsi que des théories utilisées en sciences infirmières et des méthodes critiques d'analyse des textes, une rigueur dans l'observation des faits et

l'analyse des données, une honnêteté et une objectivité dans l'interprétation des résultats»<sup>1</sup>.

**Le présent guide a pour objet, en premier lieu, de guider et orienter l'étudiant dans l'élaboration du mémoire de fin d'études de master de recherche en sciences de la santé.**

**Il précise également, les critères qui orienteront les directeurs des mémoires dans l'encadrement des étudiants et le jury dans l'évaluation finale.**

**Ce document précise les étapes de la recherche et la structure-type du mémoire avec des recommandations de fond et de forme pour la réalisation du travail.**

---

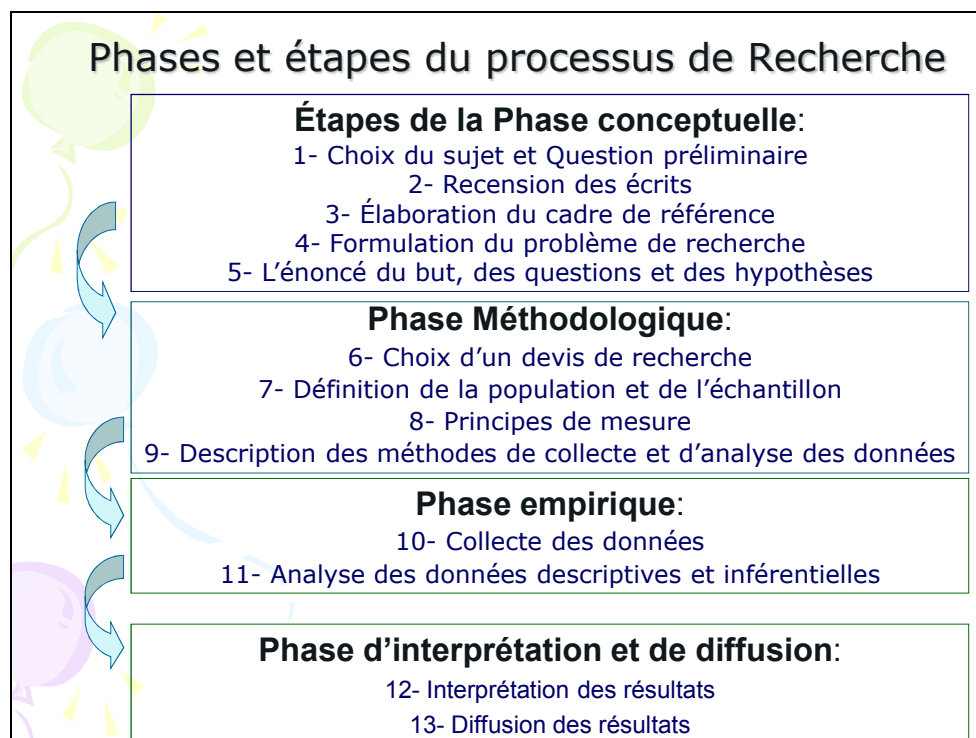
<sup>1</sup> Pierre N'DA. Méthodologie et guide pratiques du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat (Google books)

# PHASES ET ETAPES DU PROCESSUS DE RECHERCHE

## A- Considérations générales

La démarche de la recherche comporte quatre phases avec 13 étapes (voir encadré 1).

### Encadré 1 : phases et étapes du processus de recherche



Avant la phase empirique et la réalisation de l'étude, un document de travail doit être préparé (c'est le **protocole de recherche**). Il comprend les 2 premières étapes de la méthodologie.

Le protocole de recherche est le document qui décrit la méthode de l'étude proposée, de la justification aux objectifs, de l'hypothèse aux contraintes méthodologiques, et qui définit (prévoit) ses conditions de réalisation et son déroulement. Il est préparé avant la réalisation de l'étude (phase empirique).

Il servira:

- Comme un guide pour les chercheurs afin de respecter la méthodologie prévue et éviter les biais,

- Et pour demander éventuellement, un financement pour l'étude auprès des bailleurs de fonds.

Le mémoire est un document qui vise à donner un reflet fidèle du parcours poursuivi par l'étudiant en master de recherche en sciences de la santé depuis l'identification d'une problématique jusqu'à l'évaluation finale du projet de recherche.

Le mémoire comprend :

- 1- L'introduction.
- 2- La problématique en incluant le but de la recherche
- 3- La recension des écrits ou le contexte théorique;
- 4- Le cadre de référence;
- 5- La méthode du projet de recherche;
- 6- Les résultats de la recherche;
- 7- La discussion et les recommandations;
- 8- La conclusion.

## **B- Étapes de la phase conceptuelle**

### **1- Choix du sujet et question préliminaire**

Au départ, l'étudiant a un intérêt particulier pour un problème de recherche (thème). Avant de préciser les objectifs de son travail, il doit bien connaître le champ de l'étude, cela suppose qu'il a eu déjà une curiosité intellectuelle et possède un ensemble de connaissances ou d'expériences (étude de base, documentation et revue rapide de la littérature) à propos du thème pour faire un choix précis.

Cette étape consiste à énoncer le projet sous la forme d'une question de départ. Il s'agit de poser le constat (cas concret, expérience, faits observés, statistiques...) et d'exprimer

le plus exactement possible ce que l'étudiant cherche à savoir, à élucider, à mieux comprendre.

**La question de recherche** : « c'est un énoncé interrogatif clair et non équivoque qui précise les concepts clés, spécifie la population cible et suggère une investigation empirique »; c'est-à-dire à partir de l'observation de la réalité.<sup>2</sup>

La question de départ doit donc avoir un certain nombre de qualités :

- de clarté : précise, concise, univoque,
- de faisabilité : réaliste,
- de pertinence : vraie question qui étudie ce qui existe.

Elle détermine en quelques lignes, ce qui va être exploré.

Exemples de situations problématiques :

- **Fréquence mal connue d'un problème** : une maladie (diabète, infection nosocomiale, tuberculose ...), un comportement ou un facteur à risque (tabagisme, obésité, non utilisation des services de soins, pratiques incorrectes du personnel de santé, mauvaise gestion des médicaments, mauvaise organisation des soins,...).
- **Les facteurs non connus d'un problème** : pourquoi la fréquence du problème est élevée ? quels sont les facteurs déterminants ? y a-t-il un lien ou une relation entre le facteur soupçonné et le problème ?
- **L'efficacité inconnue d'une intervention** : médicament, acte de soins, programme de santé (programme de vaccination ou de dépistage d'une maladie), séance d'éducation pour la santé, ...

---

<sup>2</sup> FORTIN, Marie-Fabienne. *Fondements et étapes du processus de la Recherche*. Québec, 2006, p. 58.

## 2- Recension des écrits

**Recension des écrits** : c'est une démarche qui consiste à faire l'inventaire et l'examen critique de l'ensemble des publications pertinentes qui portent sur un domaine de recherche<sup>3</sup>.

Une bonne revue de la littérature permet de présenter les connaissances actuelles sur :

- le problème étudié,
- les variables à l'étude,
- les travaux méthodologiquement pertinents.

La recherche bibliographique doit cibler les travaux les plus intéressants et les plus récents (publiés depuis moins de 10 ans).

La revue doit être synthétique et critique !!

Intérêts d'une bonne revue de la littérature :

- Bien cerner les contours du sujet,
- Poser clairement le problème de recherche,
- Justifier le choix et les faits énoncés,
- Formuler les hypothèses et fixer les objectifs,
- Identifier le devis de recherche,
- Prévoir l'organisation et le plan d'analyse des données.

## 3- Élaboration du cadre de référence

« Le cadre de référence peut être défini comme une structure abstraite formée d'une ou plusieurs théories ou de concepts qui sont réunis ensemble en raison des rapports qu'ils ont avec le problème de recherche à définir»<sup>3</sup>.

Le but est d'explicitier sous forme de modèle, la solution théorique retenue pour résoudre le problème soulevé et de proposer un test pour mettre cette solution à

---

<sup>3</sup> FORTIN, Marie-Fabienne. *Fondements et étapes du processus de la Recherche*. Québec, 2006, p. 69.



l'épreuve. C'est grâce à une bonne revue de littérature que l'on pourra proposer une solution théorique au problème de recherche retenu.

#### **4-Formulation du problème de recherche**

L'introduction du mémoire présente une situation argumentée permettant de poser un problème de recherche.

L'étudiant, à travers l'introduction de son travail, devrait convaincre le lecteur par une définition claire et précise du problème de recherche et éveiller sa curiosité. L'introduction comporte des éléments clés avec un enchaînement logique signalant le thème, le champ d'investigation, le problème ou l'écart entre la situation attendue (ou désirée) et la situation actuelle (ou observée) en précisant l'importance du problème (sa fréquence élevée, sa gravité, son coût), l'information manquante (ou l'aspect qu'on ignore et qu'on voudrait avoir à travers notre étude).

L'introduction comprend habituellement trois parties :

1. sujet amené : situe le sujet dans un cadre plus large, dans un contexte général
2. sujet posé : situe le sujet dans son cadre particulier (le sujet comme tel)
3. sujet divisé : présente les grandes divisions du travail <sup>4</sup>

Cet enchaînement va du plus général vers le plus spécifique pour arriver à l'énoncé de la question ou l'objectif de la recherche.

#### Exemples :

##### 1- Thème: HTA

- Fréquent : 20% des personnes âgées de plus de 40 ans,
- Grave : à l'origine de complications, diminution de la survie, de coût élevé,
- Facteurs de risque : obésité, mode de vie ...

2- Champ d'investigation : suivi des hypertendus : le bon suivi des hypertendus prévient les complications,

---

<sup>4</sup> Hélène Sylvain, G. B. (2015). *Guide de présentation des travaux : Aide-Memoire*. Québec.

3- Ecart entre situations souhaitée et actuelle :

- or, il semble que le taux d'observance est faible,
- les facteurs : éducation thérapeutique, traitement, facteurs socioculturels et économiques...,

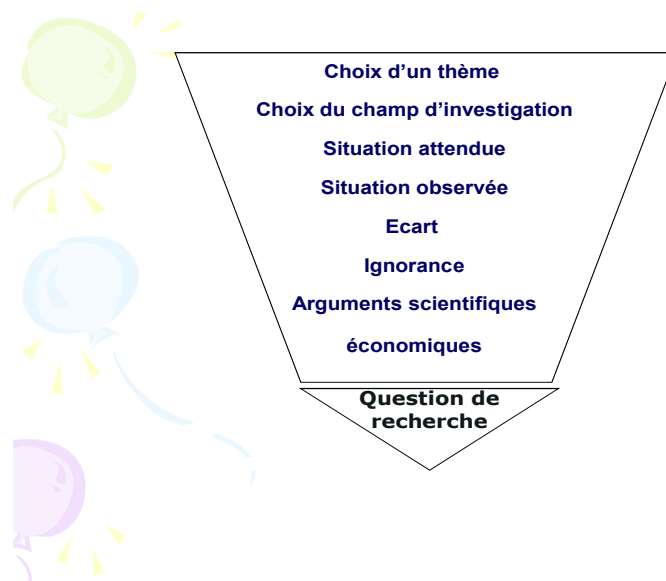
4- Ignorance :

- absence d'études dans la région de Sousse pour connaître le taux d'observance ou les causes de non observance.

5- Impact d'une étude précisant :

- le taux d'observance et les facteurs qui pourraient l'influencer.

La question de recherche sera : Quel est le taux d'observance des hypertendus dans la ville de Sousse ?



**Figure 1. Contenu de l'introduction**

### **5- L'énoncé du but, des questions et des hypothèses**

Deux grands types de questions sont à distinguer selon l'objectif et le type de l'étude (descriptive, explicative ou évaluative) :

**a- Etude descriptive** : décrire la fréquence d'un phénomène (maladie, facteur de risque, comportement ...) et sa distribution selon certaines caractéristiques de la population étudiée.

La question de recherche sera sous la forme de : Quelle est la situation ? Quelle est la fréquence du phénomène X dans la population Y? Quelles sont les caractéristiques de ce phénomène (la fréquence du phénomène en fonction des caractéristiques de personne, de temps et de lieu)

**b- Etude explicative** (dite aussi étude analytique) : étudier la relation entre un facteur et un phénomène donnée, par exemple la relation entre tabagisme et cancer ou encore la relation entre obésité et diabète. Dans ce cas, on peut énoncer une question de recherche ou une hypothèse :

Question de Recherche =

- est ce qu'il y a une association (ou un lien) entre l'obésité et le diabète ?
- est ce que la surveillance des femmes enceintes permettrait de réduire la fréquence des complications chez la femme enceinte et chez l'enfant ?

Hypothèse =

- l'obésité favorise le diabète
- Il y a moins de complications chez les femmes enceintes qui sont suivies en consultations prénatales que celles qui ne sont pas suivies.

**L'hypothèse :**

- est une affirmation (et non pas une question), sur une possible relation entre le facteur étudié et le critère de jugement.
- doit découler logiquement de l'argumentation contenue dans la justification.

**c- Etude évaluative** (dite encore étude expérimentale) : évaluer l'efficacité d'une intervention ou d'un programme par exemple :

- l'efficacité d'une séance d'éducation pour la santé sur les connaissances des mères à propos de l'alimentation des enfants

- l'efficacité d'un programme de vaccination dans une population donnée.

La question de recherche sera :

- quel est le résultat (ou l'effet) de l'intervention sur par exemple, les connaissances ou les pratiques des mères
- ou encore quel est l'effet du programme de vaccination contre la morbidité et la mortalité liées à la maladie ciblée par la vaccination

## C-Etapes de la phase méthodologique

### 1- Choix d'un devis de recherche

Dans ce chapitre, l'étudiant doit préciser le type de l'étude effectuée :

Etude Qualitative: La phénoménologie, l'ethnographie, la théorisation ancrée, la recherche historique, l'interactionnisme symbolique et le constructivisme constituent les principaux types de recherche qualitative. Ce type de recherche a pour but l'examen des significations et la recherche de sens.

Etude Quantitative: Contenant la recherche descriptive, corrélationnelle et expérimentale.<sup>5</sup>

• **Etude descriptive**: qui décrit un problème de santé dans une population ou un groupe d'individus et en établit :

- la fréquence
- la distribution en fonction des caractéristiques
  - de personne :
    - ✓ facteurs démographiques: âge, sexe, race, statut matrimonial, profession ...

---

<sup>5</sup> FORTIN, Marie-Fabienne. *Fondements et étapes du processus de la Recherche*. Québec, 2006, p. 28.

- ✓ mode de vie: consommation alimentaire, usage de médicaments...
- ✓ classe sociale : revenu, niveau d'instruction, type d'habitat ...
- de lieu : urbain ou rural, type du service hospitalier, de l'unité de soins ...
- de temps : saison, année ...

Les études descriptives peuvent être :

- ✚ Des études transversales : étude d'une maladie ou d'un facteur à un moment donné (génèrent des données de prévalence),
- ✚ Des études longitudinales (rétrospectives ou prospectives) : suivre, sur une période de temps donnée, une population pour s'intéresser à un événement (génèrent des données d'incidence).

- **Etude analytique (ou explicative)** : sert à comparer entre au moins deux groupes :

- Etude de cohorte : l'un des deux groupes est exposé au facteur étudié et l'autre non exposé (groupe témoin) ensuite au cours de l'analyse, la comparaison portera sur la fréquence d'apparition de la maladie chez les deux groupes.

Exemple, pour l'étude de la relation Tabac / cancer : groupe de fumeur et un groupe de non fumeur seront suivis dans le temps. Ensuite on calcule et on compare la fréquence du cancer chez les deux groupes. Si la fréquence est significativement plus élevée chez les fumeurs on conclut que le tabac est un facteur de risque du cancer.

- Etude cas- témoins : est effectuée auprès d'un groupe de Cas (sujets atteints de la maladie) et un groupe de Témoins (sujets indemnes), l'enquête cherchera dans les antécédents des deux groupes s'il y a eu exposition au facteur étudié. Au cours de l'analyse des résultats la comparaison portera sur la fréquence de l'exposition parmi les cas et parmi les témoins.

Exemple : pour l'étude de la relation Tabac / cancer : un groupe de malades cancéreux et un groupe de personnes non malades chez qui on recherche et on compare la fréquence du tabagisme dans chacun des deux groupes. Si la fréquence du tabagisme est significativement plus élevée chez les cancéreux on conclut que le tabac est un facteur de risque du cancer.

- **Etude expérimentale** : sert à rechercher l'efficacité d'une intervention (médicament, acte de soins, programme de santé) n'est pas connue.

Si l'échantillon de la population étudiée est tiré au sort l'étude est dite randomisée.

Si le choix est fait autrement, l'étude est dite quasi expérimentale : par exemple l'évaluation des connaissances des personnes avant et après une séance d'éducation pour la santé correspond à « une étude quasi expérimentale type avant – après ».

## 2- Définition de la population et de l'échantillon

✚ **La population** est l'ensemble des unités concernées par la problématique (les unités peuvent être des personnes, des structures sanitaires, des thérapeutiques, etc.). Elle peut être un ensemble très grand dont il est, le plus souvent, impossible de faire une étude exhaustive (concernant toutes les unités de cette population).

✚ **L'échantillon** est un sous ensemble extrait de la population.

- L'échantillon est dit aléatoire si les unités statistiques sont sélectionnées au hasard (tirage au sort).
- L'échantillon est représentatif de la population cible (d'où il est tiré) à 2 conditions :
  - sa taille (effectif ou nombre d'éléments composant l'échantillon) est suffisamment grande,
  - extrait au hasard de la population : tiré au sort (ou randomisé).

Si l'échantillon est représentatif, les résultats de l'étude pourront être généralisés et extrapolés à la population cible.

- Les méthodes d'échantillonnage
  - **Méthodes Aléatoires** : basées sur les lois du hasard :
    - Echantillonnage aléatoire simple
    - Echantillonnage systématique,
    - Echantillonnage stratifié,
    - Echantillonnage en grappe.

- **Méthodes Empiriques** : tentent de reproduire le plus fidèlement possible la population cible, en tenant compte des caractéristiques connues de celle-ci. C'est le cas, par exemple, du sondage par choix raisonné.

### 3- L'information à collecter

Il s'agit de déterminer les informations nécessaires à collecter pour répondre à la question de recherche. Les variables sont à préciser. Nous rappelons que la variable est une caractéristique observée susceptible de prendre plusieurs valeurs d'un ensemble auquel une mesure numérique peut être appliquée. La taille, l'âge, le revenu, la province ou le pays de naissance, les années d'études, la maladie et le type de logement sont tous des exemples de variables.

Les variables peuvent être de deux types :

- **Une variable quantitative** est mesurable numériquement, elle peut être :

\* quantitative continue et peut prendre un nombre infini de valeurs au sein d'un intervalle donné. Exemple : poids, taille, glycémie

\* quantitative discrète ou discontinue et posséder des valeurs comptées, elle ne prend qu'un nombre fini de valeurs à l'intérieur d'un intervalle donné. Exemple : nombre d'enfants dans un foyer...

- **Une variable qualitative ou catégorielle** n'est pas mesurable numériquement. Elle qualifie le sujet en deux ou plusieurs modalités.

Exemples : « couleur des cheveux » (à plusieurs modalités : brun, blond, roux, noir) ; « groupe sanguin » (à quatre modalités : A, B, AB, O).

Si une variable comporte un très grand nombre de valeurs, il est plus facile, pour présenter les données, de grouper les valeurs en intervalles de classe (exemple : grouper les valeurs de l'âge en classes : 0-4, 5-9, 10-14, 15-19, etc.), que de présenter toutes les valeurs séparément. Cela permet de distinguer plus facilement les tendances des données.

Il faut aussi préciser la ou les sources d'information pour pouvoir mesurer les variables identifiées. De la (les) source(s) d'information va (vont) dépendre la (les) méthode(s) de collecte des données et les instruments de mesure à utiliser.

#### **4- Description des méthodes de collecte des données**

- ❖ **Méthode de l'entrevue** : l'instrument de mesure ou l'outil de collecte des données est un questionnaire écrit :
  - auto-administré (rempli par la personne interrogée),
  - ou rempli par l'enquêteur.
- ❖ **Méthode d'observation** : l'instrument de mesure ou l'outil de collecte des données est une Grille d'observation (remplie par l'enquêteur),
- ❖ **Méthode utilisant des renseignements disponibles dans des registres, des dossiers de malades** : l'instrument de collecte des données est dit Fiche de collecte de données ou bordereau (rempli par l'enquêteur).
- ❖ **Autres méthodes** utilisées notamment dans le cadre des études qualitatives (Guide d'entretien non dirigé, semi-dirigé ou dirigé).

## **D- Etapes de la phase empirique**

### **1- Collecte des données**

C'est le déroulement de l'enquête avec, par exemple, distribution et récupération des questionnaires ou encore l'observation ...

N.B: Chaque étudiant doit s'assurer de la validité et de la fiabilité de l'instrument de mesure à utiliser au cours de son travail de recherche.



## 2- Analyse des données descriptives et inférentielles

C'est l'étape qui traite l'information obtenue. Elle comprend différentes étapes :

- Description des données,
- Mesure des relations entre les variables (si l'étude est analytique ou expérimentale),
- Comparaison des résultats observés aux relations théoriquement attendues par l'hypothèse et mesure de l'écart entre les deux.
- Confirmation ou infirmation de l'hypothèse.

Pour pouvoir interpréter les données collectées lors des études épidémiologiques, nous avons besoin de les organiser sous différentes formes.

### 1. Méthode numérique sous forme de rapports: ratio, proportion ou taux.

En épidémiologie, les fréquences des cas sont toujours évaluées par rapport à la population étudiée. En effet, une fréquence absolue (nombre de cas) de 50 aura une importance bien différente selon qu'elle est relevée dans une population de 1000 ou de 100 000 sujets.

- **Ratio** : ( $= a / b$ ), c'est un rapport entre deux entités distinctes et mutuellement exclusives. Exemple : sexe ratio = Nombre des hommes / nombre des femmes au sein de la population étudiée.

- **Proportion** : ( $= a / a + b$ ), le numérateur est inclus dans le dénominateur et le résultat est exprimé en général en pourcentage. Exemple : le nombre d'homme par rapport à l'ensemble de la population.

- **Taux** :  $[(a / b) \times k]$ , mesure la probabilité de survenue d'un événement donné (maladie) au cours d'une période pour une population bien définie. Certains taux sont également des proportions. Trois catégories de taux sont le plus souvent utilisées en

épidémiologie : les taux de morbidités (Incidence et Prévalence), de mortalité et de natalité.

**Pour l'étude de la distribution des valeurs observées, on peut calculer :**

- Les mesures de tendance centrale, c'est-à-dire les mesures de l'emplacement où se trouve le milieu ou le centre d'une distribution : la moyenne, la médiane, et le mode.
- Les mesures de dispersion qui décrivent dans quelle mesure les observations divergent autour de la tendance centrale : l'étendue, l'écart type, la variance et les quartiles.

## 2. Représentations tabulaires et graphiques

La représentation visuelle des données épidémiologiques sous forme de tableaux ou de graphiques, permet de faciliter l'analyse et l'interprétation des résultats et aussi leur communication à des lecteurs ou à un auditoire.

### Les tableaux

Un tableau peut être:

- un tableau simple à une seule entrée : il présente la fréquence d'une seule variable. La première colonne donne la liste des catégories ou des intervalles des classes. Dans les colonnes suivantes, on peut faire figurer la fréquence absolue (effectifs par classe), la fréquence relative (proportion de l'effectif de la classe par rapport au total de la population) et aussi la fréquence cumulée s'il s'agit d'une variable quantitative (Tableau I).

**Tableau I: Nombre d'enfants chez les mères dans le quartier X en 2014**

Nombre des mères ayant :	Effectif ou Fréquence absolue	Fréquence relative (en %)	Effectif cumulé	Fréquence relative cumulée (%)
0 enfant	8	26,66	08	26,66
1 enfant	8	26,66	16	53,32
2 enfants	7	23,33	23	76,65
3 enfants	3	10,00	26	86,65
4 enfants	2	6,66	28	93,31
5 enfants	1	3,33	29	96,64
6 enfants	1	3,33	30	100
	30	99,57		


- ou bien un tableau à double entrée : c'est un tableau de contingence qui considère la répartition combinée de 2 variables (tableau II).

**Tableau II: La répartition des diabétiques hospitalisés à l'hôpital X au cours de l'année 2014 selon l'âge et le sexe.**

Classe d'âge	Sexe Masculin		Sexe féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 20 ans	88	33,84	79	48,76	167	39,57
20 - 39 ans	103	39,61	65	40,12	168	39,81
40 - 59 ans	44	16,92	10	6,17	54	12,80
> 60 ans	23	8,84	4	2,50	27	6,39
Non précisé	2	0,76	4	2,50	6	1,42
<b>Total</b>	<b>260</b>	<b>61,61</b>	<b>162</b>	<b>38,38</b>	<b>422</b>	<b>99,99</b>

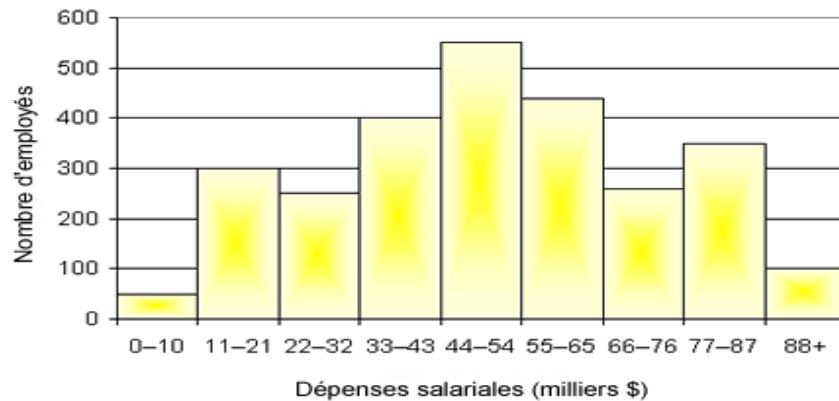
Un tableau doit être aussi simple que possible et comporter toutes les informations nécessaires à sa compréhension sans que le lecteur ait besoin de consulter un texte d'explication. Le titre doit être clair et fournir des informations sur le sujet étudié.

#### a. Les Graphiques

 **Histogramme** : c'est un diagramme formé d'une suite de colonnes avec un intervalle de classe en abscisse et une courbe de fréquences en ordonnée.

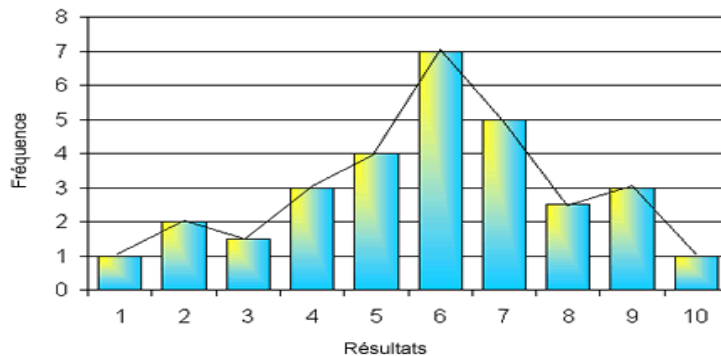
L'histogramme est un outil fréquemment utilisé, notamment pour résumer des données quantitatives discrètes ou continues mesurées dans une échelle d'intervalles de classes. Pour chaque classe, un rectangle est construit dont la base correspond aux valeurs de ce groupe, et dont la taille du rectangle est proportionnelle au nombre d'observations dans le groupe. Cela signifie que les rectangles seront d'une hauteur différente.

Un histogramme a une apparence semblable au graphique à barres verticales, mais lorsque les variables sont continues, il n'y a pas d'écart entre les barres (figure 2).



**Figure 2. Distribution des salaires de la société en 2013**

Lorsque les variables sont discrètes, des écarts devraient être laissés entre les barres (figure 3).



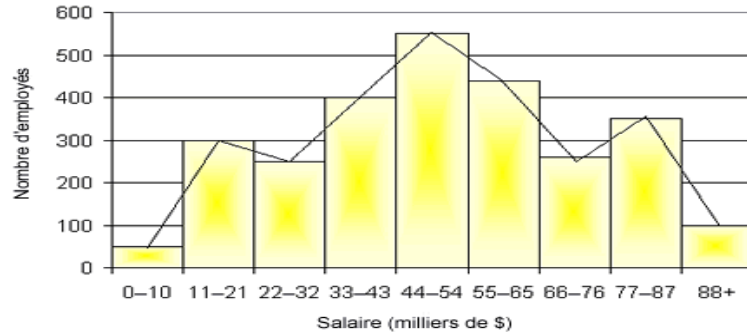
**Figure 3 : Fréquence des résultats d'un test de mathématique de 10 questions**

Dans un histogramme, la fréquence est mesurée par la *surface* de la colonne (Si les intervalles des classes sont égaux la fréquence correspond à la hauteur de la barre).

Dans un graphique à barres verticales, la fréquence est mesurée par la *hauteur* de la barre.

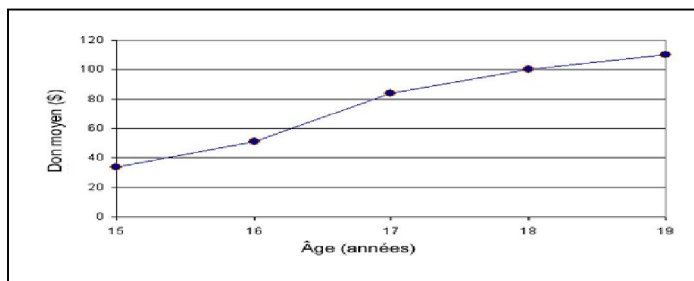
### Polygones des fréquences

C'est un graphique formé en reliant les points médians des colonnes d'un histogramme (figures 3 et 4). Ces graphiques sont utilisés seulement pour présenter des données concernant des variables continues d'un histogramme. Il est utile pour montrer la continuité de la variable à l'étude.



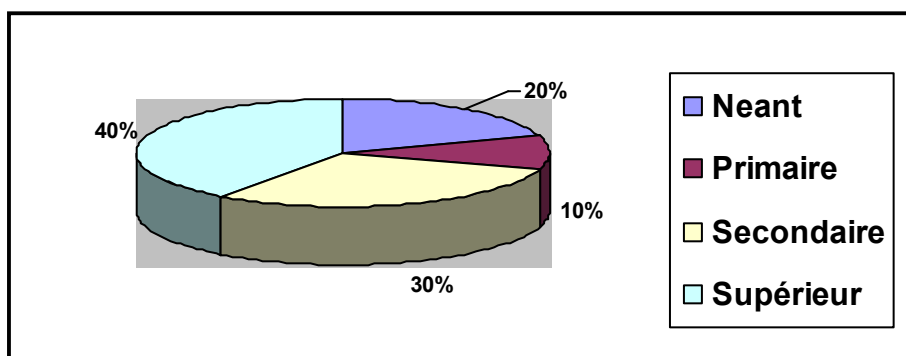
**Figure 4. Distribution des salaires de la société**

✚ **Graphique linéaire simple** : représente à l'aide d'une courbe les fréquences d'une variable continue (figure 5)



**Figure 5. Consommation des drogues chez les adolescents**

✚ **Graphique à secteurs** : utilisé pour la représentation de la fréquence des variables qualitatives (graphique 6).



**Figure 6. Niveau Scolaire des mères consultant aux CSB de Sousse (2014)**

- Les variables qualitatives peuvent être aussi représentées par un diagramme en barres.

## **E- Phase d'interprétation et de diffusion**

### **1- Interprétation des résultats**

Il s'agit d'expliquer, discuter, commenter et comparer les résultats en considérant :

- La littérature : citer des références
- Le contexte de l'enquête : la méthodologie, la réalité du terrain,
- Les points forts du travail ainsi que ses faiblesses ou ses limites.

### **2- Diffusion des résultats**

C'est établissement du compte rendu c'est à dire la rédaction du mémoire proprement dit.

# STRUCTURE DU MEMOIRE

## A- Plan du mémoire

Le mémoire de recherche doit comporter les composantes suivantes :

**1- Le titre :** un bon titre est une suite de mots, la plus brève possible, qui décrit correctement le contenu du mémoire.

**2- Le texte du mémoire :**

C'est la partie la plus longue.

Il doit être rédigé au présent. Il obéit grossièrement à la structure I.M.R.A.D enrichie par la recension des écrits et le cadre conceptuel, avec :

- ❖ **Introduction :** (1-2 pages)
- ❖ **La Problématique :** (4-8 pages)
- ❖ **La Recension des Écrits :** (5-10 pages)
- ❖ **Le Cadre Conceptuel :** (4-10 pages)
- ❖ **But et questions de recherche :** (1 page)
- ❖ **Méthodologie :** (2-5 pages)
- ❖ **Les Résultats :** (10 – 30 pages)
- ❖ **La Discussion :** (12- 25 pages)
- ❖ **La conclusion (2-3 pages):** Elle comprend 3 parties : un rappel des grandes lignes de la méthodologie, une présentation détaillée des apports de connaissance dont le travail est à l'origine (c'est-à-dire les principaux résultats) et des perspectives qu'il ouvre.
- ❖ **Les annexes : Suppléments** joints à la fin du document. Il peut s'agir du questionnaire, d'autorisation, d'avis éthique, des résultats supplémentaires ou d'autres documents pertinents qui ont été utilisés lors du travail et qui complètent l'information contenue dans le texte. Toute annexe est référencée dans le texte (corps du travail). La première annexe référencée sera nommée Annexe A, le second, Annexe B, et ainsi de suite. Chaque annexe a un titre et est paginée en chiffre arabe.

❖ **Les références bibliographiques** (voir les instructions en fin de ce chapitre)

❖ **Le résumé :**

- « Carte postale » du mémoire,
- Longueur maximale: une page dactylographiée, placée en fin du document.
- Ecrit au présent, dans un style simple et clair.

Il comporte tous les chapitres portant sur les faits qui se rapportent au travail accompli.

Il a une structure identique à celle du compte rendu de recherche : **I.M.R.A.D**

- **I** : Introduction : ce qu'on a fait et pourquoi on l'a fait : l'énoncé de la question est posé en deux ou trois lignes.
- **M** : Materiel and methods : comment a été fait le travail ? en 3-5 lignes.
- **R** : Results (résultats) : ce qu'on a trouvé. Cette partie doit faire plus de la moitié du résumé.
- **A**: And (et)
- **D** : Discussion : elle correspond au premier chapitre de la discussion, c'est à dire à la conclusion au travail qui est la réponse à la question posée en introduction. Cette partie doit comprendre 2 à 3 lignes.

## **B- Consignes de forme**

### **1- Texte du mémoire (recommandations)**

- ✚ Ecrire sur le recto de la feuille.
- ✚ Police de caractère : choisir un caractère de bonne lisibilité d'une taille suffisante : 12 points en moyenne, préférez celles avec empattements (Times New Roman, Cambria, Georgia).
- ✚ Ne pas utiliser les polices excentriques comme « *Curly* » ou « *Mistral* ».
- ✚ Utiliser toujours le même caractère ⇒ sobriété et uniformité dans la présentation.
- ✚ L'usage de caractères gras ou en italique est à consommer avec modération.
- ✚ Alignement : « justifié ».



✚ Les paragraphes doivent être stylés pour éviter "les veuves et orphelines", lignes isolées en début de feuille.

✚ Marge :

- Gauche et droite : 2,5 cm minimum (important pour la reliure et l'impression).
- Haut : 1,5 cm minimum.
- Bas : 2 cm minimum.

✚ Interligne:

- Double interligne : Texte
- Simple interligne : Notes de bas de page, Citations de plus de 40 mots (*mises en retrait*), Références

✚ Pagination:

- La pagination doit être en chiffres arabes et peut être placée dans l'en-tête ou en pied de page, centrés ou non.
- Toutes les pages sont comptées dans la pagination, mais elles ne doivent pas être toutes paginées.
- Les pages qui sont comptées, mais non paginées : page titre, page remerciements, sommaire, première page de la table des matières, page titre et première page de chaque partie du travail, première page des références. Un tableau, ou une figure, qui occupe toute une page, en format paysage, est compté, mais non paginé
- Les pages liminaires sont paginées en chiffres romains minuscules (i-ii-iii-iv), les autres doivent être paginées en chiffres arabes (1-2-3-4) : La page titre débute à "i" (non paginée). La table des matières n'est pas paginée, mais constitue la page "ii" du travail de session. L'introduction constitue la page 1 du texte, en chiffre arabe, sans être paginée.
- Toute nouvelle partie (chapitre, table, annexe) commence toujours sur une nouvelle page.

## 2- Couverture

Le contenu doit être conforme à la page de garde en annexe.

Il faut effectuer le choix du support en prenant en compte les recommandations suivantes :

- Une couverture cartonnée de couleur claire permet d'en faire ressortir le contenu.
- Un plastique transparent permet à moindre coût de protéger efficacement la page de couverture.
- Une reliure sans spirale permet d'avoir une tenue plus rigide. Une reliure cuir, plus onéreuse, suppose que les informations portées sur la couverture sont fiables et pérennes, ce qui n'est pas toujours garanti au moment de l'impression.

## C- Gestion des références

La citation des références dans un travail scientifique (mémoire, thèse, article scientifique,...) permet au lecteur de **justifier tout fait énoncé**.

Les documents référencés peuvent être des articles, des livres, des chapitres de livres, des documents officiels, des banques de données ou toute autre forme de publication facilement accessible.

L'étudiant doit choisir avec pertinence les meilleurs documents car trop de références traduiraient l'absence d'esprit critique.

Dans tout travail scientifique, il faut veiller à ne citer que les documents publiés que l'on a lus et compris.

Il faut toujours indiquer la source de vos références dans le texte. Sinon, c'est du **plagiat**<sup>6</sup>.

### 1- Considérations Générales:

#### Place des références :

- La référence est appelée le plus tôt que possible après l'énoncé du fait.
- Elle peut être placée au milieu ou à la fin de la phrase.

---

<sup>6</sup> Le plagiat « consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens. » (*Petit Robert 1*, 2007). Selon la réglementation tunisienne « annexe », il consiste à la non mention avec précision et honnêteté de la source de chaque information lors de la reprise textuelle des documents, de l'utilisation des résultats des recherches scientifiques théoriques ou appliquées, de la traduction des citations d'autres auteurs, de l'utilisation des données, des graphiques ou autres et de l'exploitation des informations publiées sur internet ou circulant par tout autre moyen « électronique, audiovisuel, cinématographique ainsi que l'utilisation des logiciels et applications informatiques ou autres ».

- Elle peut être citée plusieurs fois dans un document.
- Les références sont citées dans l'introduction, dans le paragraphe Méthodologie et dans la discussion. Il ne doit pas y avoir de références dans les résultats ni dans le titre ou le résumé.
- Des références peuvent être citées dans les figures ou les tableaux.

### **Choix des références dans une bibliographie:**

Les références sont présentées à la fin du document scientifique et **doivent être distinguées de la bibliographie.**

- Les références contiennent la liste des articles qui ont été cités dans le texte et auxquels le lecteur peut se référer. Elles doivent être bien sélectionnées en retenant celles des études qui sont les plus pertinentes et les plus facilement accessibles pour le lecteur.
- La bibliographie concerne l'ensemble des articles et livres écrits sur un sujet précis ou sur un auteur.

Le terme « Références bibliographiques » est impropre.

### **Qualité des références:**

Les erreurs dans les références sont de deux types:

- Inexactitudes de transcription du libellé de la référence
- Erreurs dans la citation du contenu de la référence (Mal interprétation de la pensée originale des auteurs)

### **Références à éviter:**

D'une façon générale, les références doivent être accessibles au lecteur. Toute référence qui ne répond pas à cette condition ne doit pas être citée:

- Articles d'accès difficile
- Thèses (accessibilité limitée à la ville universitaire où a été soutenue la thèse)
- Résumés de congrès (abstracts) publiés dans des périodiques
- Lettres
- Communications personnelles : ne sont pas citées dans la liste des références et nécessitent d'avoir l'autorisation de l'auteur cité
- Articles « Sous Presse »

### **Références à proscrire:**

- Résumés de congrès non publiés dans des périodiques
- Articles « soumis pour publication »
- Communications orales
- Références de seconde main: c'est le fait de rapporter des faits déjà cités dans un article sans aller consulter le texte d'origine (Risque d'erreur d'interprétation).

## **2- Style et Format des références:**

### **Les systèmes de références:**

Les systèmes de références sont très nombreux dont trois sont les plus utilisés:

- Système alphabétique ou système Harvard ou système « Auteur-Date »: les plus simples à utiliser lors de l'écriture du manuscrit. Les références sont classées par ordre alphabétique selon l'initiale du premier auteur.
- Système numérique (Vancouver) : les plus utilisés par les journaux biomédicaux pour des raisons de lisibilité et des raisons économiques. Il est mis à jour par le Comité international des rédacteurs de revues médicales (CIRRM).
- Système numérique-alphabétique : sont la combinaison des deux autres systèmes et sont de moins en moins utilisés.

D'une façon générale, il est indiqué, pour les étudiants de l'ESSTS de Sousse, d'utiliser le **système numérique** dit de **Vancouver** dans la version finale de leur mémoire et ceci comme suit:

- Dans le corps du texte:
  - Les références sont numérotées avec un chiffre arabe par ordre d'apparition dans le texte.
  - Si une référence est citée plusieurs fois, elle conserve le numéro qui lui a été attribué lors du premier appel.

- Les numéros sont cités entre parenthèses. Si plusieurs références sont citées dans la même parenthèse, elles sont classées par ordre croissant et séparées par des virgules.
- Si plusieurs références successives sont citées, seules la première et la dernière sont citées et elles sont alors séparées par un trait d'union.

- Dans la liste des références:

Il faut mettre les numéros et citer les références en suivant les exemples de Vancouver ([www.icmje.org](http://www.icmje.org)).

Les recommandations du Comité international des rédacteurs des revues médicales (CIRRM) (International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE)) proposent 42 exemples qui permettent de référencer les documents les plus souvent consultés. (International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE) Recommendations for the Conduct, Reporting, Editing and Publication of Scholarly Work in Medical Journals: Sample References ([http://www.nlm.nih.gov/bsd/uniform\\_requirements.html](http://www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html)))

Ces exemples disponibles constituent la source primaire du style Vancouver. Toutefois, pour la vérification d'exemples complexes ou peu communs, le document de référence à consulter est « Citing medicine: the NLM style guide for authors, editors, and publishers. » (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK7256/>)

### **Exemples de références selon le style Vancouver:**

#### **1. Articles dans des revues :**

##### **Auteurs:**

Au delà de six auteurs, seuls les six premiers sont cités et suivis par « et al ». Le nom des auteurs (la première lettre en majuscule, les autres en minuscules) est suivi des initiales des prénoms en majuscules, continues et sans point intercalaire, et d'une virgule. Le dernier nom est suivi d'un point.

##### **Titre de l'article:**

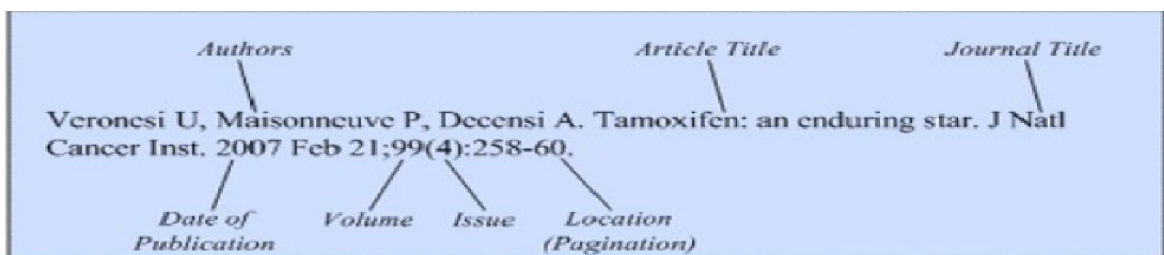
Il est transcrit dans sa langue originale et suivi d'un point.

### Identification de la revue et les coordonnées de l'article:

Le nom de la revue est indiqué en abrégé selon l'Index Medicus. Il n'est pas suivi d'un point. Quand la revue n'est pas indexée, il faut donner le nom de la revue sans abréviations.

Après le nom de la revue, l'année de la publication est suivie d'un point virgule. Puis le numéro du tome ou du volume est suivi de deux points. Enfin, la première page de l'article séparée par un tiret de la dernière page. Seuls les chiffres différents de ceux de la première page sont transcrits. Un point termine la référence.

### Format général :



### Exemples:

Petitti DB, Crooks VC, Buckwalter JG, Chiu V. Blood pressure levels before dementia. Arch Neurol. 2005 Jan; 62(1):112-6.

Halpern SD, Ubel PA, Caplan AL. Solid-organ transplantation in HIV-infected patients. N Engl J Med. 2002; 347:284-7.

### 2. L'auteur est une Organisation :

Mêmes principes que pour un article dans une revue.

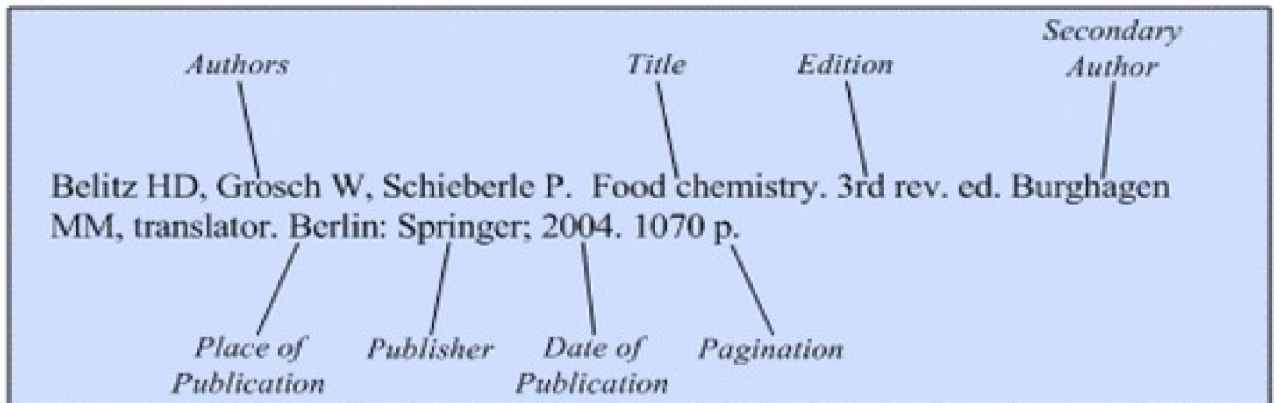
#### Exemple:

Diabetes Prevention Program Research Group. Hypertension, insulin, and proinsulin in participants with impaired glucose tolerance. Hypertension. 2002; 40(5):679- 86.

### 3. Un livre:

La référence d'un livre doit comporter dans cet ordre le nom des auteurs, le titre du livre, le numéro de l'édition, la ville de la maison d'édition, le nom de la maison d'édition, l'année de l'édition et le nombre de pages ou les pages exactes à consulter (la première et la dernière).

## Format général :



## Exemple:

Murray PR, Rosenthal KS, Kobayashi GS, Pfaller MA. Medical microbiology. 4th ed. St. Louis: Mosby; 2002.

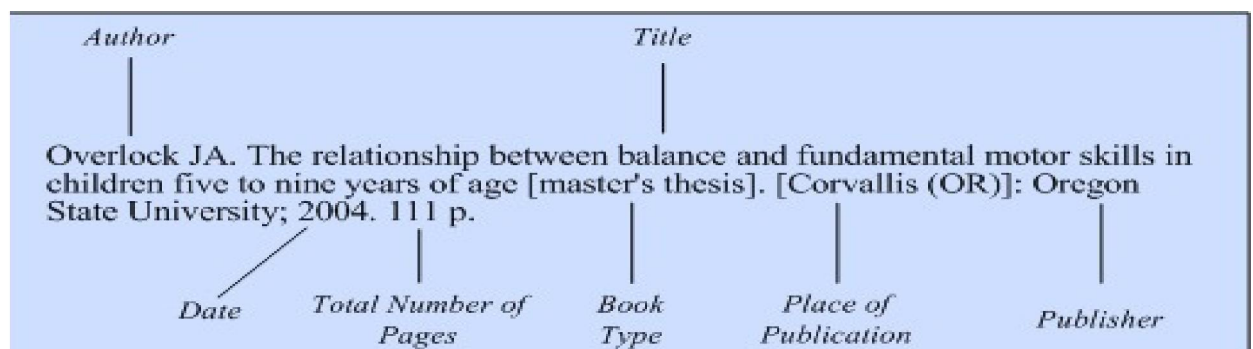
- 4. Un chapitre d'un livre:** Si les auteurs de chaque chapitre sont identifiés, la référence comporte les noms des auteurs suivis d'un point. Ensuite le titre du chapitre du livre suivi d'un point. La mention « Dans » ou « In » est suivie de deux points puis des noms des rédacteurs du livre, suivis de « eds » pour « editors » et ensuite un point. Le titre de l'ouvrage est transcrit en entier dans sa version originale suivi d'un point. La ville puis le nom de la maison d'édition sont cités. L'année de publication est citée puis la première et la dernière page du chapitre.

## Exemple:

Meltzer PS, Kallioniemi A, Trent JM. Chromosome alterations in human solid tumors. In: Vogelstein B, Kinzler KW, editors. The genetic basis of human cancer. New York: McGraw-Hill; 2002. p. 93-113.

## 5. Une thèse ou dissertation :

### Format général :

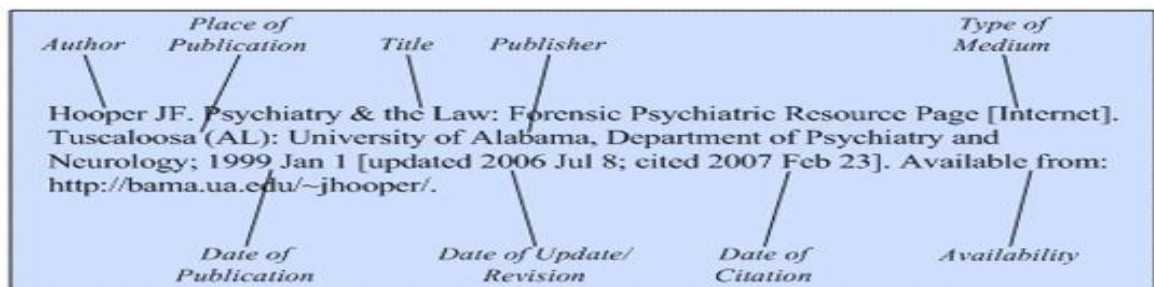


### Exemple:

Kolotylo C, MacDonald JM. Exploration of the relationships among personal and illness-related factors, migraine headache pain, the chronic pain experience, coping, depressive symptomatology, disability, and quality of life in women with migraine headache [dissertation]. [Milwaukee (WI)]: University of Wisconsin - Milwaukee; 1999. 295 p.

## 6. Une Page web :

### Format général :



### Exemple :

Gene Ontology Consortium. the Gene Ontology [Internet]. [place unknown]: the Gene Ontology; c1999-2007 [cited 2007 Feb 22]. Available from: <http://www.geneontology.org/>.

### 🚦 Logiciels de gestion des références bibliographiques :

Actuellement, on retrouve sur le marché des logiciels facilitant la gestion des références tels que : Procite, Référence Manager, End Note, Jabref, Zotero,...

Ces logiciels sont nombreux et dont certains sont gratuits et open source.

Parmi eux, on cite particulièrement **Zotero**, car il est gratuit, libre et fonctionnel sur différents systèmes d'exploitation. Il s'agit d'une extension pour le navigateur Firefox.

Ce logiciel permet :

- L'importation des références lors d'une recherche en ligne sur Internet et la constitution d'une base personnelle de références.
- L'alimentation automatique de cette base avec des références trouvées sur le web.
- La gestion des références lors de la rédaction et leur intégration au texte final. Il génère une liste de références.

Pour s'initier à l'utilisation de ce logiciel, des tutoriels sont disponibles sur le web tel que celui développé par l'université de Tours (France) et qu'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://msh.univ-tours.fr/sites/default/files/zotero.pdf>



# PROCEDURE ADMINISTRATIVE D'ENREGISTREMENT ET DE SOUTENANCE

La première étape consiste à choisir le sujet avec son Directeur du mémoire de recherche.

Le directeur doit être professeur hospitalo-universitaire, professeur d'enseignement supérieur, maître de conférences agrégé, maître de conférences, assistant hospitalo-universitaire ou maître assistant titulaire. Un codirecteur peut être choisi par l'étudiant, en accord avec son directeur. Dans ce cas, le codirecteur doit avoir, au moins, un doctorat en médecine ou en sciences de la santé.

L'étape suivante consiste à remplir la demande d'enregistrement (**Fiche Signalétique** en annexe) et la déposer au secrétariat du master.

**Pour des spécificités des enquêtes et des études dans le domaine des sciences de la santé et en raison des autres facteurs liés à la programmation des cours et aux examens, les étudiants peuvent déposer leurs fiches signalétiques dès le début des études en deuxième année (mois de septembre).**

A partir du mois de janvier et dans le délai de 30 jours qui suit le dépôt, la commission de master de recherche répond au candidat. La décision peut être la validation du sujet de mémoire (autorisation de poursuivre le travail), la rectification de certains points avant de le poursuivre ou le refus du sujet.

Le sujet du mémoire de recherche agréé sera ainsi enregistré, en plus du support papier de la fiche signalétique, sur un fichier électronique tenu à cet effet au service du master.

**L'autorisation de soutenir** le mémoire de recherche est accordée par le Directeur de l'ESSTS-Sousse aux étudiants ayant réussi aux examens de la première année et aux examens du troisième semestre au vu d'un permis d'imprimer « modèle en annexe » validé par la commission du master de recherche.

Pour la validation du **permis d'imprimer**, l'étudiant doit communiquer à la commission le résumé et la conclusion de son sujet ainsi que le permis d'imprimer comportant l'approbation de son directeur du mémoire.

Peuvent bénéficier d'une prorogation exceptionnelle pour une durée maximale de six (6) mois non renouvelables, les étudiants qui :

- n'ont pas réalisé le mémoire de recherche dans les délais
- ne l'ont pas soutenu ;
- qui ont obtenu une note inférieure à dix sur vingt (<10/20) lors de la soutenance (ils doivent refaire leurs mémoires).

Le candidat dont la soutenance a été agréée doit déposer à la bibliothèque trois (3) exemplaires de son mémoire et une copie électronique en format PDF et ce, trois (3) semaines au moins avant la date de la soutenance. Il doit aussi prévoir les copies destinées aux membres du jury.

**La soutenance du mémoire** de master de recherche a lieu publiquement devant un jury composé de trois (3) membres, dont l'encadreur, désignés par le président de la commission de master de recherche parmi les enseignants habilités à diriger les mémoires de master de recherche, après avis de la commission de master concernée.

Le président du jury est désigné parmi les membres ayant le grade de professeur hospitalo-universitaire ou d'enseignement supérieur ou maître de conférences agrégé ou maître de conférences.

La commission du master de recherche peut proposer de faire participer au jury avec une voix consultative, un seul membre non universitaire dont la compétence est reconnue dans le domaine objet du mémoire.

La soutenance du mémoire correspond à trente (30) crédits et sera notée sur 20 points.

Le jour de la soutenance l'étudiant doit être habillé en toge noir en viscose ou en microfibrés, d'une brillance élégante, avec une bordure colorée en rouge foncé et brillant. Il doit aussi avoir un béret en noir avec une toque en rouge foncé et brillant (image ci-jointe).



La durée de la présentation par le candidat est de 15 à 20 minutes. Par une présentation claire et structurée, l'étudiant rappelle la problématique qu'il s'est posée, fait état de la démarche qu'il a choisie et des éventuelles difficultés rencontrées. Il rend compte enfin des résultats obtenus et des conclusions auxquelles il est arrivé.

La parole est ensuite donnée aux membres du Jury pour formuler leurs remarques sur le mémoire et poser des questions au candidat.

Pour finir, le directeur du mémoire prend la parole. Il formule ses remarques sur le travail et pose également quelques questions à l'étudiant.

Le principe général de la soutenance de mémoire est d'avoir une discussion stimulante autour du travail de l'étudiant.

L'auteur du travail doit être capable de répondre aux questions et remarques du jury par une argumentation convaincante attestant de sa connaissance du sujet. Il doit savoir expliciter, démontrer, argumenter et justifier son point avec le recul critique nécessaire.

A la fin de la soutenance le jury se retire pour délibérer selon la grille d'évaluation prévue par la commission du master de recherche.

**Les décisions du jury** de soutenance sont prises à la majorité des voix.

Est attribuée à l'étudiant qui a soutenu le mémoire de recherche une mention comme suit :

- **Passable** : si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.
- **Assez bien** : si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20.
- **Bien** : si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20.
- **Très bien** : si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 16/20.

Les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 valident leurs études de master de recherche et prêtent, à la fin de la soutenance, le **Serment** du **Diplôme National de Master de Recherche en sciences de la santé**.

# **ANNEXES**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ DE SOUSSE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA SANTÉ DE SOUSSE



Année universitaire 201. / 201.

Mémoire de Recherche pour le  
Master de Recherche en Sciences de la Santé

**FICHE SIGNALÉTIQUE** (page 1/2)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Sujet :

Directeur (s) du travail de recherche :

- Nom, Prénom :

Signature datée

Spécialité, Grade, coordonnées :

- Nom, Prénom :

Signature datée

Spécialité, Grade, coordonnées :

**Partie réservée à l'administration**

Date de remise: .....

Date de la réponse: .....

Décision du comité du master:

- L'ensemble des unités d'enseignement est validé:      ( ) oui      ( ) non

- Sujet Accepté      ( ) oui      ( ) non

- Sujet accepté sous réserve de :

- A remettre corrigé :

(Nom, Signature datée)

**Titre :**

**Problématique :**

**Objectifs :**

**Matériel et Méthodes de travail :**

**Considérations éthiques :**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE DE SOUSSE

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA SANTE DE SOUSSE



Année universitaire 201. / 201.

Mémoire de Recherche pour le  
Master de Recherche en Sciences de la Santé

**PERMIS D'IMPRIMER**

(A remettre en 2 exemplaires avec le résumé et la conclusion du travail)

Nom et Prénom : .....

Téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

**Titre définitif du Mémoire** (dactylographié):

**Mots clés** (à remplir de façon manuscrite par la bibliothécaire avec signature, nom, cachet et date):

**Directeur (s) du mémoire :**

- Approbation du résumé et des conclusions, et autorisation du (des) directeur (s) du mémoire
- Membres de Jury proposés (Noms et fonctions, le directeur du mémoire doit faire partie du jury): .....

(Nom, Signature, cachet et date)

**Approbation de la part du comité du master :**

- Approbation du résumé et des conclusions :
- Jury définitif : .....

.....  
Directeur du mémoire .....

(Nom, Signature, cachet et date)

**Autorisation de soutenir :**

**(Directeur de l'ESSTS-Sousse)**

(Signature, cachet et date)



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE DE SOUSSE

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA SANTE DE SOUSSE



Année universitaire 201. / 201.

**MEMOIRE DE RECHERCHE POUR LE  
MASTER DE RECHERCHE EN SCIENCES DE LA SANTE**

N° .....

Présenté et soutenu le: .....

Par

.....

Né(e) le: ..... à: .....

Titre	
Mots-clés	

**Jury :**

**Encadreur(s) du mémoire:**

Président :- .....

.....

Membres : - .....

- .....

- .....

**ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA SANTE DE SOUSSE**  
**Année universitaire 201 . / 201.**

# **MEMOIRE DE RECHERCHE EN SCIENCES DE LA SANTE**

N° (réservé à l'administration).....

Nom et Prénom : .....

<b>Titre</b>
--------------

## **Résumé**

**Mots-clés :**

## Maquette de la reliure du mémoire

Bas	Nom et Prénom	Titre	Mémoire de Recherche en Sciences de la Santé N° .....	ESSTS- Sousse (mois 201. )	Haut
-----	---------------	-------	--	-------------------------------	------

## Annexe D : Règlementation tunisienne en matière de plagiat

### Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie

#### **Décret n° 2008-2422 du 23 juin 2008, relatif au PLAGIAT dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.**

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie,

Vu la constitution et notamment ses articles 34 et 35,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée, dont le dernier est la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu la loi n° 90-72 du 30 juillet 1990, portant création de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles,

Vu la loi n° 92-50 du 18 mai 1992, relative aux instituts supérieurs des études technologiques,

Vu la loi n° 94-36 du 24 février 1994, relative à la propriété littéraire et artistique,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée, dont le dernier est la loi n° 2006-73 du 9 novembre 2006,

Vu la loi n° 2000-73 du 25 juillet 2000, relative à l'enseignement supérieur privé, telle que modifiée par la loi n° 2006-50 du 24 juillet 2006,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 89-1939 du 14 décembre 1989, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier est le décret n° 2007-2881 du 12 novembre 2007,

Vu le décret n° 93-314 du 8 février 1993, portant statut particulier du corps des enseignants technologues, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier est le décret n° 2001-2590 du 9 novembre 2001,

Vu le décret n° 93-1823 du 6 septembre 1993, fixant les conditions d'obtention des diplômes nationaux sanctionnant les études doctorales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier est le décret n° 2003-1665 du 4 août 2003,

Vu le décret n° 93-1824 du 6 septembre 1993, relatif à l'habilitation universitaire, tel que modifié et complété par le décret n°97- 1803 du 3 septembre 1997,

Vu le décret n° 93-1825 du 6 septembre 1993, fixant le statut particulier au corps des enseignants chercheurs des universités, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier est le décret n° 2000-2583 du 11 novembre 2000,

Vu le décret n° 96-519 du 25 mars 1996, portant refonte de la réglementation relative à l'équivalence des diplômes et des titres,

Vu le décret n° 98-1331 du 22 juin 1998, fixant les conditions d'obtention des diplômes nationaux sanctionnant les études doctorales en sciences agronomiques, tel que modifié et complété par le décret n° 2003-657 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 98-1332 du 22 juin 1998, relatif à l'habilitation universitaire en sciences agronomiques, tel que modifié et complété par le décret n° 2003-658 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 98-1334 du 22 juin 1998, fixant le statut particulier au corps des enseignants chercheurs des établissements de l'enseignement supérieur agricole, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier est le décret n° 2003-659 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 2005-1557 du 16 mai 2005, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention des diplômes nationaux de mastère professionnel,

Vu le décret n° 2007-1417 du 18 juin 2007, portant création des écoles doctorales,  
Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

**Article premier** - Le présent décret fixe les cas de plagiat et les mesures prises en cas de son accomplissement.

**Art. 2** - Aux termes du présent décret, le plagiat consiste à ce que le chercheur visé à l'article 3 du présent décret, s'approprie les écrits des tiers et/ou leur production et/ou leurs innovations scientifiques.

**Art. 3** - Les dispositions du présent décret s'appliquent aux chercheurs cités ci-après :

- les enseignants chercheurs relevant des universités,
- les chercheurs relevant des établissements de recherche scientifique,
- les enseignants technologues,
- les étudiants en doctorat, en mastère de recherche, en mastère professionnel et les étudiants en fin de cycle lors de l'élaboration du rapport du stage professionnel final ou de leur projet de fin d'études.

**Art. 4 - Les cas de plagiat sont notamment :**

- **La non mention avec précision et honnêteté de la source de chaque information lors de :**

\* **la reprise textuelle des documents,**

\* **l'utilisation des résultats des recherches scientifiques théoriques ou appliquées,**

\* **la traduction des citations d'autres auteurs,**

\* **l'utilisation des données, des graphiques ou autres,**

\* **l'exploitation des informations publiées sur internet ou circulant par tout autre moyen: électronique, audio-visuel, cinématographique ainsi que l'utilisation des logiciels et applications informatiques ou autres.**

- **La non mention entre guillemets de citations ou de leur traduction reproduites, telle quelles.**

**Art. 5** - L'encadreur doit orienter l'étudiant chercheur vers la recherche dans des domaines créatifs, l'appeler à éviter le plagiat et se conformer aux exigences de la recherche académique et à l'éthique scientifique, et ce, par la distinction des apports personnels, d'une manière claire, des données et informations reproduites des tiers.

**Art. 6** - Les jurys de soutenance des projets de fin d'études, du mastère et du doctorat, ainsi que les jurys d'habilitation, de recrutement, de promotion et les commissions consultatives sont chargés de vérifier l'authenticité des productions scientifiques et leur vacuité des cas de plagiat. En cas de plagiat prouvé, les jurys concernés évaluent dans un rapport détaillé l'étendue de l'influence dudit plagiat sur le fond et sur la valeur scientifique de la production scientifique.

**Art. 7** - En cas de plagiat prouvé ayant une influence sur le fond et sur la valeur scientifique de la production scientifique, les commissions prévues à l'article 6 du présent décret prennent les mesures suivantes :

- le refus de la soutenance pour les étudiants chercheurs,
- le refus de recrutement ou de promotion au grade objet de la candidature.

Tout en respectant le principe de parallélisme des formes et des procédures, le dossier présenté au concours sera remis à l'établissement d'enseignement et de recherche qui a délivré le diplôme en vue de prendre les mesures adéquates concernant la légalité dudit diplôme conformément à l'avis du comité scientifique qui a soutenu la production scientifique.

En cas de plagiat prouvé dans une recherche ou thèse soutenue à l'étranger, la commission concernée doit informer le ministère chargé de l'enseignement supérieur qui se réserve le droit de retrait de l'équivalence.

**Art. 8** - En cas de refus de recrutement ou de promotion conformément à l'article 7 du présent décret, le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, prend une décision portant l'interdiction de se présenter à tout concours ultérieur, organisé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, pendant (5) ans consécutifs.

**Art. 9** - Outre les mesures prévues à l'article 7, les commissions citées à l'article 6 du présent décret

soumettent le rapport prévu par l'article 6 du présent décret au ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, chaque fois qu'il s'agit des enseignants de l'enseignement supérieur et de chercheurs relevant des établissements de recherche scientifique et ce, pour prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

Le rapport est soumis au chef de l'établissement et au président de l'université, chaque fois qu'il s'agit d'un étudiant chercheur et ce, pour prendre les mesures disciplinaires nécessaires. Dans les deux cas, le chercheur bénéficie de toutes les garanties disciplinaires prévues par la législation en vigueur.

**Art. 10** - Le chercheur prévu à l'article 3 du présent décret, bénéficie de tous les droits de la défense qui lui sont reconnus par la loi, avant la prise des décisions prévues à l'article 7 susvisé. A cet égard, le chercheur est convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours au moins avant la réunion de la commission pour une entrevue avec la commission concernée. Il peut se faire assister d'un défenseur de son choix. Après son audition, ladite commission établit un procès-verbal comprenant ses interrogations ainsi que les réponses de l'intéressé.

**Art. 11** - Sont prises les mesures suivantes, en cas de plagiat prouvé n'ayant pas une influence sur le fond et sur la valeur scientifique de la production scientifique :

- le report de la soutenance pour les étudiants chercheurs,
  - le prononcé d'une sanction du premier degré pour les candidats aux concours de promotion.
- Ses mesures sont prises après l'audition des intéressés.

**Art. 12** - En cas de plagiat prouvé n'ayant pas une influence sur le fond et sur la valeur scientifique de la production scientifique, les jurys concernés soumettent le rapport prévu par l'article 6 du présent décret, au ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie chaque fois qu'il s'agit des enseignants de l'enseignement supérieur et de chercheurs relevant des établissements de recherche scientifique, et ce, pour prendre les mesures prévues à l'article 11. Le rapport est soumis au chef de l'établissement chaque fois qu'il s'agit d'un étudiant chercheur. Dans les deux cas, le chercheur bénéficie de toutes les garanties disciplinaires prévues par la législation en vigueur.

**Art. 13** - Le chercheur prévu à l'article 3 du présent décret peut intenter un recours gracieux à l'encontre des décisions prises conformément aux dispositions du présent décret. Il peut aussi attaquer les décisions prises à son encontre par voie du recours pour excès de pouvoir.

**Art. 14** - Les mesures prévues par les dispositions du présent décret n'empêchent pas l'application de la loi n° 94-36 relative à la propriété littéraire et artistique et la législation en vigueur. Dans tous les cas, l'intérêt de la personne lésée par le plagiat sera pris en considération et ses droits aux poursuites judiciaires et à la demande des indemnités seront conservés, et ce, outre les sanctions prévues par la législation en vigueur.

**Art. 15** - Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 23 juin 2008.

Zine El Abidine Ben Ali